

Audit énergétique de trois bâtiments communaux – validation de devis

En lien avec le PETR Vallée du Loir, un audit énergétique des bâtiments communaux a été réalisé. Trois bâtiments de la commune ont été identifiés comme particulièrement énergivores : la salle polyvalents, la bibliothèque, et l'école maternelle.

Afin de disposer d'éléments fiables pour programmer d'éventuels travaux, il est nécessaire de confier à un bureau d'étude la réalisation d'un audit de ces bâtiments.

C'est le bureau d'étude M3E qui a été retenu pour cela. Le devis est de 4920 euros HT soit 5904 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Le Conseil Municipal soutient l'appel lancé par l'Association des Maires de France pour la liberté locale et la simplification de l'action publique.

Il réaffirme son attachement à la libre administration des collectivités et à leur autonomie financière.

Il demande le maintien des ressources financières des communes et l'abandon de toute mesure nouvelle réduisant leur capacité d'action.

Il autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente motion aux services de l'état et à l'AMF.